



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

---  
SEANCE du VENDREDI 27 MARS 2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 13
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

Le: 31 MAR. 2015

Et

Publication ou notification du:  
31 MAR. 2015

L'an 2015, le 27 Mars à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle de Réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 19/03/2015.

**Présents** : Titulaires (11) : MM. DRIANCOURT, BENITEZ, ANTY, LAZARUS, DA SILVA, BOUCHEZ, CHARPENTIER, PIALOT, BAZIN, SUIRE, BOURCIGAUX,

Absents excusés pouvoir (2) : Mme GROUX représenté par M.

FOIREST, M. DUHAMEL représenté par M. DESCAMPS.

Suppléants (2) : M. LESUEUR, Mme LOVINSKY

### 2015 - 12 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SMDEGTVO

Le Comité Syndical,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité - jaune et vert – au 31 décembre 2015,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ci-joint en annexe,

Considérant que le SIAPBE a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA (tarifs jaune et vert, station d'épuration et postes de relèvements),

Considérant l'intérêt pour le SIAPBE d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

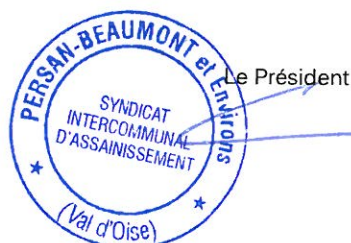
Le Comité Syndical, délibère et décide à **L'UNANIMITE**

- d'approuver les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés coordonné par le SMDEGTVO,
- de DONNER mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont le SIAPBE sera partie prenante,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont le SIAPBE est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Les membres présents ont signé pour copie conforme :



Accusé de réception

095-259500098-20150327-201512-DE

reçu le : 31/03/2015